

REPUBLIQUE FRANCAISE



Saint-Etienne, le 12 décembre 2018

JEAN-CLAUDE TISSOT

Sénateur de la Loire

Commissaire aux Affaires
Economiques

Membre du bureau de la
Commission Nationale
Agriculture et Ruralité

Conseiller municipal de
Saint-Marcel-de-Félines



Monsieur,

Je fais suite par la présente à votre mail, me demandant de lancer une procédure de destitution du Président de la République, en application de l'article 68 de la Constitution.

Par cette demande, vous mettez le doigt sur ce qui est au cœur de la colère à la source du mouvement des « gilets jaunes » : l'attitude d'Emmanuel Macron depuis son élection comme Chef de l'Etat.

Plus que telle ou telle taxe, c'est bien le comportement de ce Président monarque, qui déjoue ses propres ministres, écrase les corps intermédiaires, et méprise ses concitoyens « ceux qui ne sont rien », qui motive la contestation qui s'exprime depuis plusieurs semaines.

Depuis mon élection comme sénateur il y a 14 mois, je me suis activement opposé à l'action conduite par son Gouvernement. J'ai vu, mois après mois, chaque avancée glanée au Sénat immédiatement remise en cause par sa majorité docile à l'Assemblée. J'ai essuyé le mépris, en tant qu'élus d'opposition, issu de la ruralité, face à mes demandes de rétablissement de l'ISF, d'augmentation des retraites paysannes, de soutien aux petites communes, de défense des services publics notamment hospitaliers...

Le mouvement des « gilets jaunes » est ainsi venu prendre le relais des combats que j'ai menés, souvent en vain, dans l'hémicycle du Sénat. Il a permis de mettre en lumière la dimension insupportable des inégalités et des injustices qui montent dans notre pays et, plus encore, de l'arrogance de celui qui devrait être le ciment de la Nation.

Aussi, je ne peux que vous rejoindre sur la nécessité d'agir aujourd'hui en utilisant tous les moyens légaux à notre disposition.

Bien que paraissant séduisante, la procédure de destitution du Président de la République n'en fait pourtant pas partie. Dès que cette demande m'a été formulée, je me suis renseigné sur la possibilité d'utiliser l'article 68. Les « manquements aux devoirs » énumérés dans la pétition que vous m'avez transmise sont d'ordre moral, à n'en pas douter, mais ne tiennent pas sur le plan juridique.

Sans parler de l'impossibilité de réunir une majorité des deux tiers des deux chambres, la proposition de loi qui serait le vecteur d'une telle demande serait simplement irrecevable. Elle ne serait donc même pas soumise au débat, tant qu'elle n'est pas justifiée par une impossibilité manifeste pour le Président d'exercer son mandat

La Constitution de la 5^{ème} République a été faite de telle manière qu'un pouvoir – l'exécutif – supprime tous les autres. Elle donne presque tous les pouvoirs au Chef de l'Etat mais aucune possibilité de contrôle aux « contre-pouvoirs ». L'Assemblée nationale peut, au mieux, renverser le Gouvernement en votant une motion de censure contre le Premier Ministre. En retour, elle peut être dissoute. Le Sénat, s'il ne peut être dissout par le Président, ne dispose en revanche d'aucun moyen à l'encontre de l'exécutif.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, de ne rien faire. Mes collègues des groupes de gauche de l'Assemblée nationale vont ainsi utiliser leur unique levier en déposant une motion de censure cette semaine.

De notre côté, au Sénat, nous avons déposé une proposition de loi de sortie de crise. Si elle ne permet pas de destituer le Président, elle propose de revenir sur ses actions. Elle contient ainsi des mesures concrètes, immédiatement applicables, pour plus de justice et d'égalité dans notre pays comme la réinstauration de l'impôt sur la fortune (ISF) et l'abandon du doublement du crédit d'impôt compétitivité (CICE) : 25 milliards d'euros facilement mobilisables que nous proposons de rendre aux Français.

Mais, à terme, je suis conscient que plus rien ne sortira de bon des institutions de la Vème République, entre les mains de ce Président « jupitérien » autoproclamé.

A mes yeux, la meilleure des réponses à la crise démocratique qu'il alimente, c'est la tenue rapide d'un référendum populaire pour changer notre constitution et remettre le Président à portée de citoyens (et de parlementaires). Je soutiendrai sans hésiter toute initiative en ce sens.

Vous remerciant pour votre démarche citoyenne, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Jean-Claude TISSOT